
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 05 NOV 2020

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 20..0874 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de trois (03) élèves Orthoprothésistes d'Etat, session 2020.

Ce sont :

ORTHOPROTHÉSISTES DÉTAT

ADMISSIBLES

N°	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	BORO DIOP ASSANE	2610_1926_6890_0795	B15051320	06/11/93
2	COULIBALY KEHOURO GILDAS RICHARD	1026_5812_7826_4027	B7120166	13/10/92
3	KABORE FIDÈLE	1026_8217_3956_0698	B9856121	24/04/96
4	MAIGA MARIAM	2610_3254_5179_3259	B5023637	06/05/87
5	OUEDRAOGO CHEIK-OMAR	2610_1472_1390_3854	B5373653	23/03/95
6	SANOGO LANZANÉ	2610_3691_3270_9864	B7371596	13/11/85

Arrêté la présente liste à 6 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les inscrits de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les inscrits des autres régions.

ORTHOPROTHÉSISTES DÉTAT

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général

